

1er salon du Vintage - Limoges

LIMOGES - 2025

Contact :

SARL Les Deux B
1, rue des Billanges

87340 La jonchère Saint Maurice

06.45.90.31.49

ms.brocante@gmail.com

Organisé par

La SARL Les deux B & Les amis de Pollux "

Samedi 1er & Dimanche 2 Novembre 2025

Bulletin d'inscription

Stands acceptés seulement en occasion, pas de stand de marchandises neuves. Pour les stands de vinyle, ils seront limités en raison du festival du vinyle du 11 novembre. Professionnels uniquement. Stands validés en ligne, ou à réception de votre dossier complété avec règlement.

NOM

PRENOM

ou Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Tel portable

E-mail.....

Site internet/Page facebook/instagram :.....

Autorisation à partager vos pages/informations sur nos réseaux sociaux, données professionnelles Oui Non

N° de registre de Commerce

N° police d'assurance responsabilité civile professionnelle (obligatoire)

.....

Modules à réserver :

Possibilité de prendre plusieurs modules (Electricité inclus)

9M² (3X3M- sans angle) : 210 € TTC x = 12M²(angle - 4X3M) : 340 € TTC x=.....

9M² (3X3M - avec angle) : 260 € TTC x = (N° Des modules) :

En Location

Grille en Location : 2M de haut X 1M20 :X 5€ =.....

Table : 1M50 x 75 CM : 2,00€/TTC x =

Merci de nous décrire la marchandise qui sera sur votre stand (obligatoire) :

.....
.....

Montant total : Module(s) + Grille(s) + Tables =

+ 1 chèque de 50€ pour la location des grilles/tables et la propreté des stands.

Signature au dos de ce bulletin pour engagement du règlement intérieur.

- Chèque du montant total de réservation à l'ordre de « SARL Les deux b » (Retirer après manifestation. + chèque de caution pour location de grilles
- Photocopie extrait Kbis/attestation d'assurance.
- Règlement du salon signé.

Salon du vintage de Limoges
Sarl "les deux B" - MS Brocante

Règlement intérieur

1. Le salon est exclusivement réservé aux personnes inscrites et aux professionnels de l'occasion et de la brocante. Les emplacements attribués doivent être occupés par le signataire du bulletin d'inscription. Chaque exposant est responsable de son stand et s'engage à respecter la législation en vigueur. Il doit également être assuré pour les risques qu'il court ou qu'il fait encourir à des tiers. Aucun recours ne pourra être exercé contre les organisateurs.
2. Le salon est uniquement dédié aux objets anciens ; la vente et l'exposition d'objets neufs sont interdites. Une tolérance est accordée pour les objets de copie ou de reproduction, à condition qu'ils ne représentent pas plus de 20 % de votre stand et qu'ils soient clairement identifiés comme tels. Tout désaccord avec cette clause peut entraîner l'expulsion immédiate de l'exposant, sans possibilité de remboursement.
3. La sous-location totale ou partielle d'un stand est interdite, sauf accord préalable des organisateurs.
4. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature sans possibilité de compensation. La sélection des dossiers d'inscription se fait sur la base de photos des marchandises proposées ; celles-ci doivent correspondre aux biens exposés lors du salon.
5. Les marchandises présentées restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Chaque exposant renonce à toute action contre les organisateurs en cas de perte, vol ou dégradation pouvant affecter ses matériels ou marchandises, ainsi que lui-même.
6. Chaque exposant s'engage à faire un effort de présentation et à respecter les normes de sécurité, notamment en ce qui concerne les installations électriques et l'espace dans les allées. Aucun déballage ne sera autorisé dans les allées.
7. L'installation des stands aura lieu la veille de l'événement, de 9h00 à 20h00, ainsi que le jour de l'ouverture du salon, de 6h30 à 8h30. Le démontage pourra commencer dès la fermeture le dimanche à 18h00 et se poursuivre jusqu'à 22h00, puis le lundi à partir de 9h00.
8. Les emplacements sont délimités comme indiqué dans le bulletin d'inscription. Des grilles d'exposition peuvent être louées au prix de 5 € et des tables à 2 €, avec réservation à effectuer à l'avance via le bulletin d'inscription. La participation électrique est incluse dans le prix du module. Les exposants ont la possibilité d'ajouter leurs propres tables, grilles et étagères, dans la limite de l'espace de leur stand. Les grilles louées devront être restituées après le salon. Un chèque de caution de 50 € est requis pour la location des grilles ; ce chèque sera restitué lors de la remise des grilles, après inspection des emplacements pour s'assurer de leur propreté. Chaque exposant s'engage à occuper son emplacement jusqu'à la fermeture au public le dimanche (sous peine de non reprise l'année suivante), et à nettoyer son stand (il est demandé de ne pas laisser d'emballages, cartons ou polystyrène sur l'emplacement).
9. L'ouverture au public est prévue le samedi 1er novembre, de 9h00 à 19h00, et le dimanche, de 10h00 à 18h00. L'entrée est fixée à 2 €.
10. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement de l'inscription dans un délai de 30 jours avant le salon.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sans exception ni réserve.

Signature précédé de la mention : Lu et approuvé.

Fait à, le.....